

Bourg-Lès-Valence,  
Le 18/01/2024

## FORMATION « SANTE DES PIEDS DES BOVINS ET INITIATION AU PARAGE »

### Durée

1 jour  
7 heures

### Date et horaire

Mardi 19 mars 2024  
9H00 – 17H00

### Lieu

Secteur Nord Drôme

### Participation

- Ayant-droit VIVEA et adhérent au GDS26 : Gratuit
- Non éligible VIVEA mais adhérent au GDS26 : 190 €
- Non adhérent GDS26 mais ayant droit VIVEA : 40 €
- Non adhérent GDS26 et non éligible VIVEA : 230 €  
Le repas est à la charge du stagiaire.

### Intervenant

Anthony TRANCHAND  
Animateur  
Mathilde COTTE  
(04 75 78 48 30)

### Objectifs de la journée

- Consolider les pratiques sanitaires des éleveurs ;
- Présenter et connaître l'anatomie du pied ;
- Présenter et connaître les principales lésions du pied ;
- Présentation du parage fonctionnel.

### Programme

#### Matin

- Partie théorique en salle : présentation anatomie du pied et des différentes lésions.

#### Après-midi

- Partie pratique en élevage : présentation du parage fonctionnel.
- 

#### Prérequis : Aucun

- *Validation de la formation : évaluation des acquis par le responsable de stage.*
- *Accessibilité : accessible aux personnes à mobilité réduite. Non accessible autres handicaps.*
- *Cette formation s'appuie sur une présentation étayée d'exemples concrets, d'un partage d'expérience et de tour de table. Un support de formation sera remis aux participants. Une attestation de présence sera envoyée.*
- *Nombre de place limité à 15 personnes. Si le nombre de stagiaires est insuffisant, la formation sera annulée.*

**Date limite d'inscription : 31/01/2024**

## BULLETIN D'INSCRIPTION

### « SANTE DES PIEDS DES BOVINS ET INITIATION AU PARAGE »

#### Inscription à retourner **avant le 22/01/2024**



Par courrier : GDS26 – 145 avenue Georges Brassens 26500 Bourg-Lès-Valence

ou



Par mail : [veterinaire.conseil.gds26@reseaugds.com](mailto:veterinaire.conseil.gds26@reseaugds.com).

Je soussigné(e) :  Madame  Monsieur

Nom de l'élevage : ..... N°EDE : .....

Nom et Prénom : ..... Date de naissance : .....

Adresse : ..... Code postal : .....

Commune : ..... N° de téléphone : .....

**Statut actuel** : cochez votre situation — (\*) Eligible VIVEA / (\*\*) Autres : nous contacter

Chef d'exploitation	(*) <input type="checkbox"/>	Salarié agricole	(**) <input type="checkbox"/>
Conjoint collaborateur	(*) <input type="checkbox"/>	Retraité agricole	(**) <input type="checkbox"/>
Aide familial	(*) <input type="checkbox"/>	Particulier	(**) <input type="checkbox"/>
En démarche d'installation	(*) <input type="checkbox"/>	Autre (précisez)	(**) <input type="checkbox"/> .....

#### Je m'inscris à la formation :

Intitulée : « **Santé des pieds des bovins et initiation au parage** »

Date : **Mardi 19 mars 2024**

Durée : **7H00**

Lieu : **Secteur Nord Drôme**

Organisée par le Groupement de Défense Sanitaire de la Drôme.

#### Participation financière :

Les frais de déplacement et de repas ne sont pas compris dans le coût pédagogique et restent à la charge du participant. Tout stage commencé est dû en totalité.

- Je suis adhérent au GDS26 et ayant droit Vivéa, à jour de la cotisation à la formation, sous réserve d'un crédit Vivéa suffisant ;
- Je suis adhérent au GDS 26 mais non éligible Vivéa, je joins un chèque du montant de la formation à l'ordre du « Groupement de Défense Sanitaire de la Drôme » d'un montant de 190 € ;
- Je suis non-adhérent au GDS26 mais ayant droit Vivéa à jour de la cotisation à la formation, sous réserve d'un crédit Vivéa suffisant, je joins un chèque à l'ordre du « Groupement de Défense Sanitaire de la Drôme » d'un montant de 40 € ;
- Je ne suis ni adhérent au GDS 26 ni éligible Vivéa, je joins un chèque du montant de la formation à l'ordre du « Groupement de Défense Sanitaire de la Drôme » d'un montant de 230 €.

Je souhaite que le GDS26 réserve un repas que je prendrais en charge :  Oui  Non

Votre inscription vaut acceptation des conditions générales de formations et du règlement intérieur qui sont disponibles sur le site internet : [frgdsaura.fr](http://frgdsaura.fr).

Le..... à.....

Signature :



Conformément au référentiel « Des engagements certifiés pour la formation des actifs agricoles »



Cette journée de formation bénéficie des crédits de VIVEA, FEADER (Fonds Européens pour l'Agriculture et le développement rural).

